

Les enjeux de la collecte sélective et du tri des déchets dans les zones de montagnes

Afin d'aider les élus à sensibiliser les habitants et touristes, Citeo identifie 3 leviers pour susciter le geste de tri et augmenter *in fine* le taux de recyclage :



Pour agir efficacement sur les comportements de tri, les trois leviers qui consistent à faciliter l'accès à l'information, à améliorer les équipements et à nourrir des opinions et des représentations positives du geste de tri et du recyclage doivent être activés concomitamment.

Afin d'accompagner les collectivités à la sensibilisation au tri et au recyclage, Citeo, éco-organisme agréé pour réduire les impacts environnementaux des déchets offre ainsi aux collectivités des outils de communications sur le site pour agir sur les leviers « information » et « motivation ». Parmi les outils proposés, les élus peuvent ainsi retrouver un « parcours du trieur », permettant d'identifier les freins que peuvent rencontrer un touriste qui arrive dans une commune touristique et augmenter les points de contacts que l'on peut avoir avec lui pour l'inciter au tri. Une application est également proposée aux citoyens afin de les guider dans la consigne de tri précise pour la ville dans laquelle ils se situent. Pour chaque élément d'emballage d'un produit recherché dans l'application Guide du tri, il est ainsi indiqué si ce dernier est à trier ou à jeter et précise la bonne couleur du bac.



Enfin, en termes de mobilisation du levier « dispositif de collecte », Citeo lance également en 2021 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter et recycler les emballages ménagers et papiers graphiques issus de la consommation nomade hors foyer. Citeo financera et accompagnera des projets de mise en place du tri sélectif dans l'espace public et dans les lieux recevant du public grâce à une enveloppe globale de 9,5 millions d'euros allouée à cet AMI. Pour les élus des territoires de montagne ayant des projets de densification ou de création de points de collectes, certains projets peuvent être éligibles à des soutiens de Citeo. Le lancement de la deuxième phase de l'AMI est à ce sujet prévu en juin 2021 pour une publication de la liste des lauréats prévue en janvier 2022. Les dossiers de candidatures et davantage d'informations sur cet AMI sont disponibles sur le site .